

PRÉFET DE L'ARIÈGE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES  
AFFAIRES JURIDIQUES

-----  
**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT**  
-----

**Demande d'autorisation de carrière de calcaire**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

En application des dispositions de l'arrêté du préfet de l'Ariège en date du 14 avril 2015, une enquête publique est ouverte du **11 mai 2015 à 9 h. au 12 juin 2015 à 17 h.** sur la demande présentée, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, par le gérant de la société Carrière ZAGO SARL - siège social : « Tentine » Route du Mas d'Azil 09350 Sabarat, pour demander le renouvellement d'autorisation et l'extension d'une carrière de calcaire à ciel ouvert avec installation de traitement des matériaux et demande d'autorisation de défrichement, sur le territoire de la commune de Sabarat, au lieu-dit « Tentine ». Le siège de l'enquête est à la mairie de Sabarat. M. Victor ZAGO, gérant de la société Carrière ZAGO, est le responsable du projet.

La production sollicitée est de 149.000 tonnes par an et l'autorisation demandée pour 30 ans. La superficie de la demande porte sur 15 ha 35 a 14 ca dont 9 ha 25 a 10 ca de gisement exploitable. 4 ha 90 a 00 ca sont demandés en renouvellement et 10 ha 45 a 14 ca en extension.

Les activités exercées constituent des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation : rubrique n° 2510-1, et à enregistrement : 2515-1-b.

L'étude d'impact, son résumé non technique et le résumé non technique de l'étude de dangers seront publiés sur le site internet de la préfecture ([www.ariège.pref.gouv.fr](http://www.ariège.pref.gouv.fr)), ainsi que les informations relatives à l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Du **11 mai 2015 à 9 h. au 12 juin 2015 à 17 h.**, les pièces du dossier ainsi que les informations relatives à l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, resteront déposées dans les mairies de Sabarat, siège de l'enquête, et dans les mairies de Gabre, Le Mas d'Azil, Les Bordes-sur-Arize, Pailhès et Lanoux, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux. Elles seront également disponibles à la mairie de Sabarat aux heures de présence du commissaire enquêteur précisées ci-après.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à la mairie de Sabarat, siège de l'enquête, ainsi que sur la boîte fonctionnelle de la préfecture suivante : [pref-utilite-publique@ariège.gouv.fr](mailto:pref-utilite-publique@ariège.gouv.fr). Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur à la mairie de Sabarat.

M. Rémi FREYCHE, directeur administratif et financier, a été désigné par le tribunal administratif de Toulouse en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Gaëlle BRIQUET-BOISSIERE, ingénieur chargée de missions environnement, aménagement et urbanisme, en qualité de suppléant.

M. FREYCHE recevra les observations du public à la mairie de Sabarat, siège de l'enquête, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures suivants :

- **le lundi 11 mai 2015 de 9 heures à 12 heures ;**
- **le mercredi 20 mai 2015 de 9 heures à 12 heures ;**
- **le samedi 30 mai 2015 de 9 heures à 12 heures ;**
- **le vendredi 12 juin 2015 de 14 heures à 17 heures.**

Toute personne pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de l'Ariège (bureau des élections et de la police administrative) et dans les mairies précitées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture pendant un an.